**A remplir sur le registre de danger grave et éminent de l’établissement scolaire :**

Signalement du non-respect du « Protocole relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles ».

Dans un écrit en date du …. (mails d’alertes à l’IEN), j’ai alerté par écrit ma hiérarchie (indiquez le nom et le titre) …. Que le protocole sanitaire obligatoire et fixé par celle-ci n’était pas respecté en partie dans mon école …. (nom).

Dans sa réponse, le …. (date), mon IEN m’a précisé que des mesures allaient être prises.

Ce n’est à l’heure actuelle pas le cas et a situation reste inchangée.

Je fais donc valoir mon droit d’alerte sur une situation qui présente un danger grave et imminent  pour mon intégrité physique, conformément à l'article 5. 6 du décret 82-453 modifié du 28 mai 1982.

Par conséquent je vous demande de faire respecter le « Protocole relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles ». À défaut je ferai valoir mon droit de retrait tel que défini dans le décret précédemment cité.